

Gouvernement Provincial

DU LIMBOURG.

2^e Division.N^o 7318 - 2^e L²

La Députation permanente,

VOIRIE VICINALE.

AMÉLIORATION.

APPROBATION DE PLANS.

Vu la délibération du conseil communal de *Wheek*en date du 28 g^{bre} 1873,

adoptant un plan pour

l'élargissement du chemin
*N^o 3, dit Klenardshuat.*Vu le plan et le procès-verbal d'enquête de commodo
et incommodo constatant qu'il *ne s'est produit**aucune opposition ou réclamation contre*
*le projet.*Vu les rapports du commissaire d'arrondissement et du
commissaire-voyer d'arrondissement ;

~~Vu l'art. 28 de la loi du 40 avril 1844, la loi du 20 mai 1863, l'art. 76
de la loi communale, ainsi que la loi du 27 mai 1870;~~

Est Approuvée la délibération précitée en ce qui concerne l'adoption du plan et émet l'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'acquisition, soit de gré à gré, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, des terrains nécessaires à l'exécution de ce plan. *Arrêté:*

Le présent sera publié par le collège échevinal, dès le dimanche qui suivra sa réception, et restera affiché pendant huit jours, conformément aux dispositions de la loi du 20 mai 1863.

Le certificat constatant l'accomplissement de cette formalité nous sera transmis après l'expiration du délai d'appel.

Minutes
En séance, à Hasselt, le *16 janvier* 1874.

Le Greffier provincial,

La Députation,

[Signature]
Pour expédition conforme:

Le Greffier provincial, *[Signature]*

[Signature]

[Signature]
[Signature]

Par le chemin n° 3, que l'administration communale
Willebeek se propose d'élargir avec indication du terrain à
roprier, savoir: (Chemin de 8 mètres avec les fossés).

Fait en triple par le sous-signé' carpentier-juré,
Hall et Weber, le 4 Juin 1873.

